

Ordre du jour de la séance régulière du conseil de la Ville de Pointe-Claire, à être tenue à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire (Québec), le mardi 11 septembre 2018, à 19 h 30.

Agenda for the regular meeting of the Council of the City of Pointe-Claire, to be held at City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, Quebec, on Tuesday September 11th, 2018, at 7:30 p.m.

Mot d'ouverture du maire	Mayor's opening statement
01 - Ordre du jour	01 – Agenda
01.01 Approuver l'ordre du jour.	01.01 Approve the agenda.
04 - Procès-verbaux	04 – Minutes
04.01 Approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018.	04.01 To approve the French and the English versions of the minutes of the regular meeting of August 14 th , 2018.
04.02 Approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2018.	04.02 To approve the French and English versions of the minutes of the special meeting of August 28 th , 2018.
04.03 Approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité de circulation du 10 juillet 2018.	04.03 To approve the French and English versions of the minutes of the Traffic committee meeting held on July 10 th , 2018.
05 - Période de questions	05 – Question Period
10 – Règlementation	10 – By-laws and Regulation
10.01 Présentation et avis de motion d'un projet de règlement modifiant le règlement PC-2568 de la ville de Pointe-Claire sur les chiens, de façon à interdire leur présence dans une place publique, dans un édifice municipal ainsi que dans un immeuble privé ou public sans le consentement de l'occupant ou du propriétaire.	10.01 To present and give notice of motion of a draft by-law amending dogs By-law PC-2568 of the City of Pointe-Claire, in order to prohibit their presence in a public place, in a municipal building and in a private or public building without the consent of the occupant or the owner.
10.02 Adoption d'un règlement relatif au texte du régime de retraite des employés de la ville de Pointe-Claire.	10.02 To adopt a by-law respecting the Pension Plan of the City of Pointe-Claire.
10.04 Adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 pour préciser les règles de sécurité autour des piscines.	10.04 To adopt a by-law amending Zoning By-law PC-2775 to specify safety rules around swimming pools.
10.05 Adoption d'un règlement modifiant le règlement PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire en ce qui concerne le stationnement d'un véhicule récréatif dans la marge avant dans les zones résidentielles.	10.05 To adopt a by-law amending the Zoning By-law PC-2775 of the City of Pointe-Claire with respect to the parking of a recreational vehicle in the front setback in residential zones.
10.06 Adopter un règlement modifiant le règlement PC-2712 sur la régie interne des séances du conseil de la ville de Pointe-Claire en ce qui concerne les dates des séances de l'année 2019.	10.06 To adopt a by-law amending By-law PC-2712 respecting the internal government of the City of Pointe-Claire of the City of Pointe-Claire Council meetings pertaining to the dates of meetings for the year 2019.
10.07 Adopter un règlement modifiant le règlement PC-2871 de la ville de Pointe-Claire, décrétant les tarifs exigibles pour le financement des biens, services et activités offerts par la ville de Pointe-Claire pour l'exercice 2018 (mode de paiement).	10.07 To adopt a by-law amending By-law PC-2871 of the City of Pointe-Claire, decreeing the exigible tariffs for the financing of goods, services and activities offered by the City of Pointe-Claire for the year 2018 (payment method).

10.08	Présentation et avis de motion d'un projet de règlement modifiant l'annexe 1 au plan d'urbanisme, règlement PC-2768 (projet d'insertion – chemin Bord-du-Lac-Lakeshore / avenue de la Baie de Valois).	10.08	To present and give notice of motion of a draft by-law amending the appendix 1 of the Planning Programme, By-law PC-2768 (infill project – Bord-du-Lac-Lakeshore Road / Baie de Valois Avenue).
10.09	Adopter un premier projet de règlement modifiant l'annexe 1 au plan d'urbanisme, règlement PC-2768 de la ville de Pointe-Claire (projet d'insertion – chemin Bord-du-Lac-Lakeshore / avenue de la Baie de Valois).	10.09	To adopt a first draft by-law amending the appendix 1 of the Planning Programme, By-law PC-2768 of the City of Pointe-Claire (infill project – Bord-du-Lac-Lakeshore Road / Baie de Valois Avenue).
10.10	Présentation et avis de motion d'un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2775 de la ville de Pointe-Claire pour permettre un bâtiment de neuf (9) étages et d'une densité (C.O.S) de variant 2,5 à 2,8 dans la zone résidentielle Re10a (projet d'insertion – chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore/avenue de la Baie de Valois).	10.10	To present and give notice of motion t by-law amending By-law PC-2775 of the City of Pointe-Claire in order to permit a building of nine (9) floors and a density (F.S.I.) of varying from 2.5 to 2.8 in the residential area Re10a (infill project – Bord-du-Lac-Lakeshore Road / Baie de Valois Avenue).
10.11	Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2775 de la ville de Pointe-Claire pour permettre un bâtiment de neuf (9) étages et d'une densité (C.O.S) de variant 2,5 à 2,8 dans la zone résidentielle Re10a (projet d'insertion – chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore/avenue de la Baie de Valois).	10.11	To adopt a draft by-law amending By-law PC-2775 of the City of Pointe-Claire in order to permit a building of nine (9) floors and a density (F.S.I.) of varying from 2.5 to 2.8 in the residential area Re10a (infill project – Bord-du-Lac-Lakeshore Road / Baie de Valois Avenue).
10.12	Adopter un règlement modifiant le règlement PC-2878 décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau pour l'exercice financier 2018.	10.12	To adopt a by-law amending By-law PC-2878 decreeing the imposition of the general real estate tax, compensations for municipal services and the exigible tariffs for the water supply for fiscal year 2018.
10.13	Adopter un règlement pour le Comité consultatif jeunesse.	10.13	To adopt a by-law for the Youth Advisory Committee.
10.14	Adopter un règlement sur la gestion contractuelle.	10.14	To adopt a by-law respecting contract management.
10.15	Adopter un règlement relatif à la consommation d'alcool et de cannabis dans les espaces publics de la Ville.	10.15	To adopt a by-law with respect to the use of alcohol and cannabis in the City public spaces.
10.16	Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale, relativement à la construction d'une nouvelle maison sur un lot vacant au 14, avenue Lakebreeze.	10.16	To consider site planning and architectural integration programme plans concerning the construction of a new house on vacant lot at 14 Lakebreeze Avenue.
10.17	Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale, relativement à construction d'une rallonge avec un sous-sol à l'arrière de la maison et à la construction d'une terrasse le long de l'avant de la maison au 161, avenue Sunnyside.	10.17	To consider site planning and architectural integration programme plans concerning the construction of an extension with a basement at the rear of the house and to the construction of a terrace along the front of the house at 161 Sunnyside Avenue.
10.18	Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale, relativement à la subdivision d'un terrain, à la construction d'une nouvelle maison sur le lot vacant et à la construction d'une entrée charretière au nouveau 91, avenue Cedar (lot vacant).	10.18	To consider site planning and architectural integration programme plans concerning the subdivision of a land, the construction of a new house on the vacant lot and to the construction of a driveway at the new 91 Cedar Avenue (vacant lot).
10.19	Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale, relativement à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale sur un lot vacant au 115, avenue de la Pointe-Claire.	10.19	To consider site planning and architectural integration programme plans concerning the construction of a new family house on the vacant lot at 115 Pointe-Claire Avenue.

<p>10.20 Considérer des plans d'implantation et d'intégration architecturale, relativement l'ajout d'un solarium au bâtiment semi-détaché situé au 365, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore.</p> <p>10.21 Considérer des plans d'implantation et d'intégration architecturale, relativement à la subdivision d'un lot au 414, avenue Saint-Louis.</p> <p>10.22 Considérer des plans d'implantation et d'intégration architecturale, relativement à la construction d'un garage détaché avec une nouvelle entrée charretière dans la marge avant de la maison existante au 93, avenue Cedar.</p>	<p>10.20 To consider site planning and architectural programme plans, with respect to the addition of a solarium to semi-detached building located at 365 Bord-du-Lac-Lakeshore Road.</p> <p>10.21 To consider site planning and architectural programme plans, with respect to the subdivision of a lot at 414 Saint-Louis Avenue.</p> <p>10.22 To consider site planning and architectural programme plans, with respect to the construction of a detached garage with a new driveway in the front setback of the existing house at 93 Cedar Avenue.</p>
<p><i>Les personnes présentes peuvent s'adresser au conseil concernant les sujets ci-dessous :</i></p>	<p><i>The persons present can address Council on the items hereunder:</i></p>
<p>10.23 Considérer une demande de dérogation mineure pour permettre au 414, avenue Saint-Louis, une marge latérale est de 0,96m (3,15pi) plutôt que la marge latérale minimum de 2,4m (7,87pi).</p>	<p>10.23 To consider a minor exemption request to permit at 414 Saint-Louis Avenue an East lateral setback of 0.96m (3.15ft) rather than the minimum required side setback of 2.4m (7.87ft).</p>
<p>10.24 Considérer une demande de dérogation mineure pour permettre au 115, avenue de la Pointe-Claire, la construction d'une maison unifamiliale avec une marge arrière de 7,16m (23,5pi) plutôt que la marge minimale requise de 7,5m (24,6pi) et un accès véhiculaire d'une largeur de 10,67m (35pi) plutôt que la largeur maximale permise de 6,1m (20pi).</p>	<p>10.24 To consider a minor exemption request to permit at 115 Pointe-Claire Avenue, the construction of a single family house with a rear setback of 7.16m (23.5ft) rather than the minimum required rear setback of 7.5m (24.6ft) and a 10.67m (35ft) wide vehicular access rather than the maximum permitted width of 6.1m (20ft).</p>
<p>10.25 Considérer une demande de dérogation mineure pour permettre au 363, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, la construction d'une maison unifamiliale avec 100 % de la façade avant située à 11m (36pi) de la ligne de la propriété avant plutôt qu'au moins 90 % de la façade avant située entre 1m (3,3 pi) et 5m (16,4pi), tel que requis et pour permettre la construction d'une maison unifamiliale avec une corniche située à 0,31m (1pi) de la ligne de propriété latérale est plutôt qu'à au moins 1m (3,3pi) de la ligne de propriété latérale, tel que requis.</p>	<p>10.25 To consider a minor exemption request to permit at 363 Bord-du-Lac-Lakeshore Road, the construction of a single family house with 100% of the front façade located at 11m (36ft) from the front property line rather than at least 90% of the front façade located between 1m (3.3ft) and 5m (16.4ft), as required and to permit the construction of a single family house with a cornice located at 0,31m (1ft) from the east lateral property line rather located at least 1m (3.3ft) from the lateral property line, as required.</p>
<p>10.26 Considérer une demande de dérogation mineure partielle pour permettre au 329, boulevard Hymus, l'installation de deux enseignes plutôt qu'une enseigne telle que permise.</p>	<p>10.26 To consider a partial minor exemption request to permit at 329 Hymus Boulevard, the installation of two signs rather than the maximum one sign permitted.</p>
<p>10.27 Considérer une demande de dérogation mineure pour permettre au 111, avenue Douglas-Shand, un agrandissement avec une marge de recul arrière de 3,5m (11,7pi) plutôt que la marge de recul arrière minimale de 7,5m (24,6pi).</p>	<p>10.27 To consider a minor exemption request to permit at 111 Douglas-Shand Avenue, an extension with a 3.5m (11.7ft) rear setback rather than the minimum required rear setback of 7.5m (24.6ft).</p>
<p>10.28 Considérer une demande de dérogation mineure pour permettre au 93, avenue Cedar (proposé), la construction d'un garage détaché d'une superficie de 40,6m² (437,5pi²) situé dans la marge avant, là où la construction d'un garage détaché n'est pas permise et pour permettre un accès véhiculaire d'une largeur combinée de 9,15m (30pi) plutôt que la largeur combinée maximale permise de 6,1m (20pi).</p>	<p>10.28 To consider a minor exemption request to permit at 93 Cedar Avenue (proposed), the construction of a 40.6m² 9437.5ft²) detached garage located in the front setback rather than in the side rear setback and to permit a vehicular access with a combined width of 9.15m 930ft) rather than the maximum permitted combined width of 6.1m (20ft).</p>

<p>10.29 Considérer une demande de dérogation mineure pour permettre au 91, avenue Cedar, un accès véhiculaire d'une largeur combinée de 13,1m (43pi) plutôt que la largeur maximale permise de 6,1m (20pi).</p> <p>10.30 Considérer une demande de dérogation mineure pour permettre au 7300, autoroute Transcanadienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'installation d'un revêtement de type panneaux sandwich préfabriqué d'une épaisseur de 102mm (4po) (matériaux de parement classe B) sur 52 % de la façade latérale ouest plutôt que le pourcentage maximal permis de matériaux de parement de classe B de 50 % ; - L'installation d'une combinaison de matériaux de parement de classe A (80,3 %) et de classe B (19,7 %) sur les premiers 20 % de la largeur de la façade latérale ouest plutôt que l'installation d'un matériau de parement de classe A sur l'ensemble des premiers 20 % de la largeur de la façade latérale ; - L'installation d'une combinaison de matériaux de parement de classe A (71 %) et de classe B (29 %) sur les premiers 20 % de la largeur de la façade arrière plutôt que l'installation d'un matériau de parement de classe A sur l'ensemble des premiers 20 % de la largeur de la façade arrière ; - L'installation d'un revêtement de type panneaux sandwich métallique préfabriqué d'une épaisseur de 102mm (4po) (matériaux de parement de classe B) sur la façade avant là où un matériau de parement de classe B n'est pas permis ; - L'installation d'un revêtement de type panneaux sandwich métallique préfabriqué d'une épaisseur de 102mm (4po) (matériaux de parement de classe B) sur 19 % de la façade avant secondaire là où un matériau de parement de classe B n'est pas permis ; - Aire de stationnement et allées de circulation recouvertes d'asphalte conventionnelle là où l'asphalte conventionnelle n'est pas permise. 	<p>10.29 To consider a minor exemption request to permit at 91 Cedar Avenue, a vehicular access with a combined width of 13.1m (43ft) rather than the maximum permitted width of 6.1m (20ft).</p> <p>10.30 To consider a minor exemption request to permit at 7300 TransCanada Highway:</p> <ul style="list-style-type: none"> - The installation of 102mm (4in) thick pre-fabricated metal composite panels siding (class B cladding material) on 52 % of the west lateral façade rather than the maximum permitted 50 % of class B cladding material; - The installation of a combination of class A cladding material (80.3 %) and class B cladding material (19.7 %) on the first 20 % of the width of the west lateral façade rather than the installation of class A cladding material on the entire first 20 % of the width of the lateral façade; - The installation of a combination of class A cladding material (71 %) and class B cladding material (29 %) on the first 20 % of the width of the rear façade, rather than the installation of class A cladding material on the entire first 20 % of the width of the rear façade; - The installation of 102mm (4in) thick pre-fabricated metal composite panels siding (class B cladding material) on the front façade where class B cladding materials is not permitted; - The installation of 102mm (4in) thick pre-fabricated metal composite panels siding (class B cladding material) on 19 % of the secondary front façade where class B cladding materials is not permitted; - Parking area and circulation aisles covered with conventional asphalt where conventional asphalt is not permitted.
<p>20 – Administration et finances</p>	<p>20 – Administration and finances</p>
<p>20.01 Déposer la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} août 2018 au 23 août 2018 et le registre des chèques pour la période du 28 juillet 2018 au 24 août 2018.</p>	<p>20.01 To file the list of budget amendments for the period of August 1st, 2018 to August 23rd, 2018 and the register of cheques for the period of July 28th, 2018 to August 24th, 2018.</p>
<p>20.02 Approuver un guide d'approvisionnement responsable.</p>	<p>20.02 To approve a responsible procurement guide.</p>
<p>20.03 Adopter la politique de foresterie urbaine de la ville de Pointe-Claire et son plan d'action.</p>	<p>20.03 To adopt the urban forestry Policy of the City of Pointe-Claire and its action plan.</p>
<p>20.04 Autoriser le transfert de postes budgétaires associés à des réserves et fonds de roulement pour lesquels les projets, les travaux ou les achats d'équipement sont complétés ou annulés.</p>	<p>20.04 To authorise the transfer of budget account associated with reserves and working capital for which projects, work or purchases of equipment are completed or canceled.</p>

20.05	Approuver une modification à la politique de gestion des réclamations relativement aux dommages subis par des véhicules appartenant à des tiers.	20.05	To approve an amendment to the Claim management policy regarding damages to third party vehicles.
20.06	Autoriser la présentation d'une demande d'aide financière d'environ 1 000 000,00 \$, auprès du Gouvernement du Québec, pour le projet de reconstruction du parc Riverain Grande-Anse, incluant la reconstruction du chalet, l'accessibilité au parc, aux berges et des travaux connexes.	20.06	To authorize the presentation of a request of financial support of approximately \$ 1,000,000.00, to the Government of Québec, for the reconstruction project of Riverain Grande-Anse Park, including the reconstruction of the chalet, the accessibility to the park, shorelines and related works.
20.07	Autoriser « Bélanger Sauvé » à discuter une offre de règlement hors cour en ce qui concerne le cas impliquant la Ville et « CST Canada Inc. (Ultramar) ».	20.07	To authorize “Bélanger Sauvé” to discuss an offer of settlement out of court with respect to the case involving the City and “CST Canada Inc. (Ultramar)”.
20.08	Autoriser madame la conseillère Homan et monsieur le conseiller Stork à participer au banquet organisé par l'Association de la communauté noire de l'ouest de l'Île qui aura lieu samedi le 29 septembre 2018.	20.08	To authorize Councillor Homan and Councillor Stork to participate to the banquet organized by the “West Island Black Community Association” to be held on Saturday September 29 th , 2018.
20.09	Autoriser monsieur Vincent Proulx, Directeur – Ressources humaines, à participer au Congrès de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) devant se tenir le 23 et 24 octobre 2018 à Montréal.	20.09	To authorize Mr. Vincent Proulx, Director – Human resources, to participate to the conference of the “Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA)” to be held on October 23 rd and October 24 th , 2018 at Montréal.
20.10	Autoriser madame Emmanuelle Jobidon, coordinatrice – Environnement et développement durable, à représenter la ville de Pointe-Claire au « Colloque sur la gestion des matières résiduelles de Recyc-Québec et Éco Entreprises Québec » se tenant les 7 et 8 novembre 2018 à Saint-Hyacinthe.	20.10	To authorize Madam Emmanuelle Jobidon – Coordinator – Environment and sustainable development, to represents the City of Pointe-Claire at the “Colloque sur la gestion des matières résiduelles de Recyc-Québec et Éco Entreprises Québec” to be held on November 7 th and 8 th , 2018 in Saint-Hyacinthe.
20.11	Autoriser madame Heather LeBlanc, directrice – Service d'urbanisme, à représenter la ville de Pointe-Claire au sommet annuel CanU qui aura lieu à Montréal du 18 au 20 octobre 2018.	20.11	To authorize Mrs. Heather LeBlanc, Director – Planning Department, to represents the City of Pointe-Claire at the CanU Annual summit, to be held on October 18 th to October 20 th , 2018.
20.12	Autoriser madame Devon Willis, conseillère en aménagement – Projet des villages, à représenter la ville de Pointe-Claire au colloque annuel de « Rues principales » qui aura lieu à Montréal le 24 octobre 2018.	20.12	To authorize Mrs. Devon Willis, land use Advisor – Villages projects, to represents the City of Pointe-Claire at the annual conference of “Rues principaux” to be held in Montreal on October 24 th , 2018.
20.13	Autoriser monsieur Eric Mihalovic, entraîneur-chef et monsieur Michaël Thomas, entraîneur-adjoint, du Club de canoë, à représenter la ville de Pointe-Claire à la rencontre des entraîneurs de « Canoë Kayak Canada » à Ottawa du 29 novembre 2018 au 2 décembre 2018.	20.13	To authorize Mr. Eric Mihalovic, head coach and Mr. Michaël Thomas, assistant coach, to represent the City of Pointe-Claire at the coaches meeting of “Canoë Kayak Canada” in Ottawa on November 29 th , 2018 to December 2 nd , 2018.
20.14	Appuyer la « Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire qui aura lieu du 23 au 29 septembre 2018 aux Canada et aux États-Unis.	20.14	To support the “Rail Awareness Safety Week” to be held from September 23 rd to September 29 th , 2018 in Canada and in the United States.
30 – Contrats		30	– Contracts
30.01	Rejeter la soumission reçue relativement à l'octroi d'un contrat pour l'ajout d'un troisième compresseur, système ECO CHILL, à l'aréna Bob-Birnie.	30.01	To reject the bid received with respect to the awarding of a contract for the addition of a third compressor, ECO CHILL system, at Bob-Birnie Arena.

30.02	Rejeter les soumissions reçues pour le projet de remplacement du système de contrôle de gestion du bâtiment et de ses composantes, incluant les ajouts des plateaux sportifs.	30.02	To reject the bids received for the replacement project of the building management control system and its components, including the additions of the sport facilities.
30.03	Rejeter la soumission reçue pour le projet de réfection des sentiers existants.	30.03	To reject the bid received for the reconstruction of the existing pathways project.
30.04	Rejeter les soumissions reçues pour le projet de la construction et l'aménagement d'une piste cyclable entre l'avenue Alston et le boulevard Saint-Jean.	30.04	To reject the bids received for the construction and development project of a cycle path between Alston Avenue and Saint-Jean Boulevard.
30.05	Renouveler une entente inter-municipale entre la ville de Pointe-Claire et la ville de Beaconsfield, couvrant la période de la saison hivernale 2018-2019, relativement à l'utilisation du site d'élimination des neiges usées, en bordure du chemin de l'Aviation.	30.05	To authorize an inter-municipal agreement between the City of Pointe-Claire and the City of Beaconsfield, covering the winter 2018-2019, relatively to the use of the site for snow disposal along Aviation Road.
30.06	Octroyer un contrat à « Mecanication Inc. » pour la réfection du système de production d'eau chaude pour les douches du centre aquatique, pour un montant total approximatif de 134 462,12 \$, taxes incluses.	30.06	To award a contract to "Mecanication Inc." for the restauration of the showers hot water production system of the Aquatic Center, for an approximatively total amount of \$ 134 462.12, taxes included.
30.07	Octroyer un contrat à « Revêtements Métalliques Lussier Inc. » pour la réfection du toit du centre Noël-Legault, pour un montant total de 189 099,38 \$, taxes incluses.	30.07	To award a contract to "Revêtements Métalliques Lussier Inc." for the repair of Noël-Legault Center roof, for a total amount of \$ 189,099.38, taxes included.
30.08	Octroyer un contrat à « Beaugard Environnement Ltée » pour la fourniture de services de nettoyage et de pompage de puisards sur le territoire de la ville de Pointe-Claire pour les années 2019, 2020 et 2021, pour un montant total de 90 485,34 \$, taxes incluses.	30.08	To award a contract to "Beaugard Environnement Ltée" for the supply of cleaning and pumping services on the territory of the City of Pointe-Claire for the years 2019, 2020 and 2021, for a total amount of \$ 90,485.34, taxes included.
30.09	Octroyer un contrat à « Berger Levrault » pour l'acquisition et l'implantation d'un système de logiciel d'entretien préventif et de gestion des actifs, pour un montant total de 375 422,12 \$, taxes incluses.	30.09	To award a contract to "Berger Levrault" for the acquisition and the implementation of a preventive maintenance and assets management software, for a total amount of \$ 375,422.12, taxes included.
30.10	Octroyer un contrat à « 9363-9888 Québec Inc. » pour le service de nettoyage et d'écoulement de conduites d'égouts sanitaires et pluviales pour les années 2019, 2020 et 2021 plus deux années en option, pour un montant total de 284 181,99 \$, taxes incluses.	30.10	To award a contract to "9363-9888 Québec Inc." for the cleaning and curing of sanitary storm sewer pipes for the years 2019, 2020 and 2021 plus two years in option, for a total amount of \$ 284,181.99, taxes included.
30.11	Octroyer un contrat à « Hamster » pour l'acquisition de fournitures de bureau, pour un montant estimé de 65 000,00 \$ par année, pour un montant de 195 000,00 \$ au total, taxes incluses, pour la période du mois d'août 2018 au mois de juillet 2021, avec option de prolongation pour deux années supplémentaires.	30.11	To award a contract to "Hamster" for the acquisition of office supplies, for an estimate amount of \$ 65,000.00 per year, for a total amount of \$ 195,000.00, taxes included, for the period of August 2018 to July 2021, with the option to extend two more years.
30.12	Ratifier l'octroi d'un contrat à « 9042-0845 Québec Inc. » pour la fourniture de services d'entretien d'un anneau de glace, de déneigement et ramassage des ordures au parc Voyageur du 9 mars 2017 au 15 mars 2018 plus une saison (2018-2019) en option, pour un montant total de 87 381,00 \$, taxes incluses.	30.12	To ratify the awarding of a contract to "9042-0845 Québec Inc." for the supply of maintenance services of an ice rink, snow removal and garbage pick-up at Voyageur Park from March 9 th , 2017 to March 15 2018 th , plus one optional season (2018-2019) for the price of \$ 87,381.00, taxes included.

<p>30.13 Approuver une modification au contrat intervenu avec « Norgéreq Ltée » pour un montant de 28 731,54, taxes incluses, relativement à la reconstruction du chalet de la piscine au parc Kinsmen.</p>	<p>30.13 To approve a modification to the contract undertaken with “Norgéreq Ltée” for an amount of \$ 28,731.54, taxes included, relatively to the reconstruction project of the Kinsmen Park pool chalet.</p>
<p>30.14 Approuver une modification au contrat intervenu avec « Construction G-Nesis Inc. » pour un montant total de 32 912,97 \$, taxes incluses, relativement à la reconstruction de l’avenue Labrosse, entre le boulevard Saint-Jean et le 205, avenue Labrosse.</p>	<p>30.14 To approve a modification to the contract undertaken with “Construction G-Nesis Inc.” for a total amount of \$ 32,912.97, taxes included, relatively to the reconstruction of Labrosse Avenue, between, Saint-Jean Boulevard and 205 Labrosse Avenue.</p>
<p>30.15 Approuver une modification au contrat intervenu avec « Gérald Théorêt Inc. » pour un montant total de 878,12 \$, taxes incluses, relativement à la construction de l’avenue Rodney et de l’avenue Vincennes, entre les avenues Belmont et Mount Pleasant.</p>	<p>30.15 To approve a modification to the contract undertaken with “Gérald Théorêt Inc.” for a total amount of \$ 878.12, taxes included, relatively to the construction of Rodney Avenue and Vincennes Avenue, between Belmont and Mount Pleasant Avenues.</p>
<p>30.16 Approuver une modification au contrat intervenu avec « Services d’arbres Viau Inc. » pour un montant total de 4 511,38 \$, taxes incluses, pour le traitement des frênes par injection sur le domaine public pour l’année 2018.</p>	<p>30.16 To approve a modification to the contract undertaken with “Services d’arbres Viau Inc.” for a total amount of \$ 4,511.38, taxes included, for the treatment of ash trees by injection of the public domain for the year 2018.</p>
<p>30.17 Approuver sept modifications au contrat intervenu avec « Ali Excavation Inc. » pour un montant total de 36 259,55 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l’avenue Saint-Louis, entre les avenues Maywood et Sunnyside.</p>	<p>30.17 To approve seven modifications to the contract undertaken with “Ali Excavation Inc.” for a total amount of \$36,259.55, taxes included, for the reconstruction of Maywood and Sunnyside Avenues.</p>
<p>30.18 Approuver one modification au contrat intervenu avec « Gérald Théorêt Inc. » pour un montant total de 8 629,45 \$, taxes incluses pour la reconstruction de l’extrémité est de l’avenue Labrosse.</p>	<p>30.18 To approve one modification to the contract undertaken with “Gérald Théorêt Inc.” for a total amount of \$ 8,629.45, taxes included, for the reconstruction of east end of Labrosse Avenue.</p>
<p>30.19 Approuver les critères de sélections devant être employés dans le cadre d’un appel d’offres devant être lancé pour l’installation et le démontage des structures marines des activités nautiques pour trois années fermes et deux années en option.</p>	<p>30.19 To approve selection criteria to be used within the framework of a call for tenders to be launched for the installation and the dismantling of marine structures of nautical activities for three firm years and two years in option.</p>
<p>30.20 Approuver une entente à intervenir avec « Archéotec Inc. » dans le cadre du projet « Travaux d’amélioration et d’accessibilité au parc de Stewart Hall –Sentiers et mains-courantes ».</p>	<p>30.20 To approve an agreement to be undertaken with “Archéotec Inc.” in the framework project of “Stewart Hall Park accessibility improvement works –Pathways and handrails”.</p>
<p>30.21 Approuver une entente de services, à intervenir avec « Le centre de services partagés du Québec », pour la disposition de biens excédentaires.</p>	<p>30.21 To approve a services agreement to intervene with “Le centre de services partagés du Québec”, for the disposal of surplus goods.</p>
<p>50 - Ressources humaines</p>	<p>50 - Human Resources</p>
<p>50.01 Déposer la liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de septembre 2018, telle que préparée par M. Vincent Proulx, Directeur – ressources humaines.</p>	<p>50.01 To file the list of delegated staff changes for the month of September 2018, as prepared by Mr. Vincent Proulx, Director – Human Resources.</p>
<p>50.02 Approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 11 septembre 2018, telle que signée par M. Robert-F. Weemaes, directeur général.</p>	<p>50.02 To approve the list of non-delegated staff changes as of September 11th, 2018, as signed by Mr. Robert-F. Weemaes, City Manager.</p>

<p>50.03 Nomination des membres, représentant l'employeur, au sein du comité de retraite.</p> <p>60 – Varia</p> <p>70 – Levée de la séance</p>	<p>50.03 To appoint the members representing the employer of the Pension Plan Committee.</p> <p>60 – Varia</p> <p>70 – Closure</p>
--	--